



Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Quatrième réunion du Comité consultatif

Le Cap, Afrique du Sud, 22–25 août 2008

**RAPPORT SUR LES EFFORTS DE CONSERVATION DES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE, 2007-2008**

Les auteurs: États-Unis

RAPPORT SUR
LES EFFORTS DE CONSERVATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, 2007-2008

Préparé pour la 4^e réunion du Comité consultatif

pour l'Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels (ACAP)
22 - 25 août 2008
Le Cap, Afrique du Sud

Nom de la Partie, de l'État de l'aire de répartition, ou autre : États-Unis d'Amérique
Point de contact désigné : Kim S. Rivera
Institution: Pêches de la NOAA [National Oceanic and Atmospheric Administration]
Adresse postale : Protected Resources Division, PO Box 21668, Juneau, AK 99802
Téléphone : 907-586-7424
Télécopie : 907-586-7012
Courrier électronique : Kim.Rivera@noaa.gov

Introduction Bien que les États-Unis ne soient pas Partie à l'ACAP et que les principales espèces d'albatros et de pétrels sur lesquelles portent les efforts des États-Unis soient des espèces de l'hémisphère Nord qui ne sont pas inscrites à l'Annexe 1 de l'ACAP, les États-Unis participent à de nombreuses activités qui contribuent aussi à la conservation des espèces inscrites à l'ACAP. Ce rapport résume les efforts de conservation des États-Unis quant aux oiseaux de mer en 2007 et 2008. Des travaux ont été entrepris par des organismes publics et des entités non gouvernementales (par ex., des universités, des associations du secteur de la pêche et des groupes de conservation).

1. Conservation des espèces

Aperçu des mesures prévues pour la mise en œuvre nationale au cours des trois prochaines années	Référence au Plan d'action	Référence au programme de travail du Comité consultatif	Référence à l'Accord
--	-----------------------------------	--	-----------------------------

Dressez une liste sommaire des principales mesures prévues pour exécuter l'Accord au cours des trois prochaines années. Mettez en évidence les thèmes, les centres d'intérêt, les lacunes et les défis à relever pour mener à bien ces mesures.

Mesures visant à éliminer, contrôler ou empêcher l'introduction d'espèces non indigènes dans les sites de reproduction	Référence au Plan d'action	Référence au programme de travail du Comité consultatif	Référence à l'Accord
	1.4	3	III (1) b)

Décrivez sommairement les efforts déployés pour éliminer, contrôler ou empêcher l'introduction d'espèces non indigènes dans les sites de reproduction d'espèces inscrites à l'Annexe 1, en soulignant particulièrement les incidences que la réussite ou l'échec de ces efforts pourraient avoir sur la survie à long terme d'une ou de plusieurs espèces inscrites à l'Annexe 1. Mentionnez les obstacles qui vous empêchent de faire face à cette menace.

Éradication des rats de l'île Lehua, dans l'archipel des Hawaii

Le US Fish & Wildlife Service (USFWS) [Agence américaine pour les poissons et la faune sauvage] et ses partenaires sont en train de planifier un projet d'éradication des rats introduits dans l'île Lahua, île d'une superficie de 290 acres [117 hectares] de l'archipel des Hawaii. Il est projeté d'effectuer un épandage aérien (par hélicoptère) de rodenticide pendant l'hiver de 2009. Les albatros de Laysan et aux pieds noirs nidifient dans l'île Lehua et l'on pense que de rares espèces de puffin et de pétrel cherchent à y nidifier. L'éradication des rats augmentera la survie et la productivité des oiseaux de mer et permettra la colonisation par diverses espèces qui ne sont présentes actuellement. Outre la recolonisation naturelle, diverses techniques de rétablissement et d'attraction des oiseaux de mer seront étudiées à la suite de l'éradication des rats. Le défi logistique est lié principalement à l'éloignement de Lehua de l'héliport le plus proche.

Personne à contacter : Chris Swenson, USFWS.

Éradication des rats – Alaska

L'USFWS a procédé à une évaluation de l'environnement et sont en train de mettre à exécution le projet d'éradication des surmulots [Norway rats] non indigènes de Rat Island, située dans la chaîne des îles aléoutiennes, à l'intérieur de l'Alaska Maritime National Wildlife Refuge [Réserve faunique nationale maritime de l'Alaska]. L'éradication se fera par l'épandage aérien d'appâts contenant le rodenticide brodifacoume. Sous réserve de l'approbation des permis et l'observation de la réglementation des pesticides, les opérations d'éradication commenceront dans cette île d'une superficie de 6 861 acres [3 066 hectares] pendant l'automne de 2008.

L'USFWS travaille en partenariat avec deux ONG, The Nature Conservancy et Island Conservation.

Personne à contacter : Poppy Benson, USFWS.

Éradication des renards – Alaska

L'USFWS, et plus particulièrement l'Alaska Maritime National Wildlife Refuge, a continué à éliminer les renards introduits dans les îles afin de rétablir les oiseaux de mer nidificateurs, notamment les pétrels-tempête. L'éradication est prévue dans deux îles différentes des Aléoutiennes au cours des trois prochaines années.

Personne à contacter : Steve Ebbert, USFWS.

Rapport sur les exemptions éventuelles aux interdictions de capturer ou de nuire aux albatros et aux pétrels	Référence au Plan d'action	Référence au programme de travail du Comité consultatif	Référence à l'Accord
	1.1.2		III (3)

Dressez une liste sommaire des exemptions accordées pour la prise ou le préjudice causé dans votre pays à des espèces inscrites à l'Annexe (le cas échéant). Évaluez l'impact de ces exemptions sur ces espèces et indiquez comment ces exemptions sont compatibles avec les efforts déployés pour protéger ces espèces en vertu des dispositions concernant la conservation des espèces inscrites à l'Accord.

Utilisation et commerce	Référence au Plan d'action	Référence au programme de travail du Comité consultatif	Référence à l'Accord
	1.1.1, 1.1.2		III (3)

Dressez une liste sommaire des activités liées à l'utilisation et au commerce dans votre pays d'espèces inscrites à l'Annexe 1 à des espèces inscrites à l'Annexe (le cas échéant). Évaluez l'impact de cette utilisation et de ce commerce, ou de la limitation de cette utilisation et de ce commerce, en indiquant comment ces activités sont compatibles avec les efforts déployés pour protéger les espèces inscrites à l'Annexe 1 en vertu des dispositions concernant la conservation des espèces de l'Accord.

Stratégies / plans d'action pour la conservation d'une ou de plusieurs espèces	Référence au Plan d'action	Référence au programme de travail du Comité consultatif	Référence à l'Accord
	1.1.3		

Décrivez sommairement les stratégies de conservation d'une ou de plusieurs espèces ou les plans d'action axés sur les espèces inscrites à l'Annexe 1. Ces stratégies et ces plans sont-ils efficaces pour conserver les espèces d'oiseaux de mer ? Quels ont été les résultats les plus notables ? Quels enseignements ont été tirés de la mise en œuvre de ces stratégies et de ces plans d'action ?

Plan d'action pour la conservation des albatros de Laysan et à pieds noirs

L'USFWS a publié en octobre 2007 la première version d'un plan d'action de conservation pour les albatros à pieds noirs *Phoebastria nigripes* et de Laysan *P. immutabilis*. Ce document est un plan de conservation réalisé en partenariat qui donne un aperçu des mesures spécifiques que l'USFWS et ses partenaires doivent prendre pour assurer la conservation à long terme de ces espèces. L'implication des partenaires et des parties intéressées a été l'élément central de l'élaboration de ce plan, et la continuation de leur implication est essentielle pour la réussite du

projet. De nombreux partenaires ont contribué à l'élaboration de ce plan, notamment : les pêches de la NOAA, l'État de Hawaii, le département américain de la Défense, les services de la faune sauvage du département américain de l'Agriculture, l'U.S. Geological Survey [Service géologique des États-Unis, les Fisheries Management Councils [Conseils de gestion des pêches], les chercheurs universitaires et les organisations de conservation comme le Groupe travail sur l'albatros du Pacifique Nord et le Blue Oceans Institute. Le plan est disponible en ligne, à la page www.fws.gov/pacific/migratorybirds/conservation.htm.

Personne à contacter : Maura Naughton, USFWS.

Mesures d'urgence	Référence au Plan d'action	Référence au programme de travail du Comité consultatif	Référence à l'Accord
	1.2		VIII (11) e)

Des mesures d'urgence ont-elles été autorisées ? Si oui, quelles dispositions ont été prises ? Quels enseignements ont été tirés de cette expérience ?

Programmes de rétablissement	Référence au Plan d'action	Référence au programme de travail du Comité consultatif	Référence à l'Accord
	1.3		

Avez-vous mis en œuvre des programmes de rétablissement ? Pour quelle(s) espèce(s) ? Quels ont été les résultats les plus importants de ces programmes ? A-t-on détecté un avantage évident pour au moins une des espèces inscrites à l'Annexe 1 ? Quels enseignements en ont été tirés ?

Transfert de l'albatros à queue courte

L'USFWS continue sa collaboration avec l'Institut d'Ornithologie de Yamashina, au Japon, en vue de transférer les albatros à queue courte de leur colonie de nidification principale, dans l'île Torishima, vers des îles non volcaniques dans les limites de l'aire de reproduction historique de cette espèce. En 2006, des chercheurs ont transféré des poussins d'albatros de Laysan de Midway à Kauai en vue d'élaborer des protocoles de transfert en utilisant une espèce de substitution [proxy species]. En 2007, des chercheurs japonais ont transféré de poussins d'albatros à pieds noirs d'une île voisine à l'île Mukojima dans les îles Bonin. En février 2008, 10 poussins d'albatros à queue courte (âgés d'un mois à peine) ont été transférés avec succès de Torishima à Mukojima (îles Bonin/Ogasawara). Ces dix poussins seront nourris à la main jusqu'à ce qu'ils s'envolent pour quitter la colonie vers la fin de mai. Selon l'Institut d'Ornithologie de Yamashina, les poussins mangent et grandissent bien. Avant le départ des poussins ce printemps, de petits émetteurs GPS (22 grammes) à énergie solaire seront attachés à un sous-échantillon de poussins transférés et un nombre égal à Torishima. Il s'agit ici d'une étude pilote destinée à déterminer si les poussins transférés continuent à s'en sortir lorsqu'ils seront en mer et hors de vue. Ces travaux ont été désignés comme prioritaires dans le Plan de reconstitution de l'albatros à queue courte. Personnes à contacter : Kiyooki Ozaki, Institut d'Ornithologie de Yamashina ; Greg Balogh, USFWS; Rob Suryan, Oregon State University.

Albatros à queue courte – Hawaii

Depuis 1999, un albatros à queue courte bagué dans l'île Torishima, au Japon, en 1988, alors qu'il n'était qu'un oisillon, est revenu sur le même site d'Eastern Island, dans l'archipel des Midway, pour de longues périodes pendant la saison de reproduction. Plusieurs autres albatros à queue courte ont visité Midway pendant la saison de reproduction mais ces oiseaux n'ont jamais été vus à proximité de l'adulte d'Eastern Island.

En 2000, l'USFWS s'est servi d'appeaux et d'un système sonore pour attirer un compagnon/une compagne pour cet oiseau. Le 11 janvier 2008, un albatros à queue courte juvénile a rejoint l'adulte. Pendant les deux jours qu'ils ont passés ensemble sur le site, on les a vus danser et se lisser les plumes. On les a vus ensemble une dernière fois le 12 janvier 2008, bien que l'adulte soit revenu plusieurs fois sur le site entre le 12 janvier et le 28 mars, et que le juvénile soit revenu au moins une fois le 4 avril 2008.

Personnes à contacter : John Klavitter, Maura Naughton, USFWS.

Autres projets de conservation des espèces inscrites à l'ACAP	Référence au Plan d'action	Référence au programme de travail du Comité consultatif	Référence à l'Accord

Décrivez sommairement d'autres activités que vous avez menées qui ont bénéficié à des espèces inscrites à l'Annexe 1. Quels sont les résultats les plus importants et réutilisables de ces activités ?

2. Conservation des habitats

Mesures (instruments et actions juridiques et d'intervention) destinées à mettre en œuvre la protection et la gestion des sites de reproduction, y compris la restauration des habitats.	Référence au Plan d'action	Référence au programme de travail du Comité consultatif	Référence à l'Accord
	2.1	3	III (1) a)

Dressez une liste avec de brèves descriptions des éléments principaux des lois nationales ou d'autres mesures juridiques en vigueur dans votre pays (le cas échéant) qui se rapportent directement ou pourraient être appliquées aux provisions de l'Accord concernant la conservation des habitats. Précisez comment ces mesures sont utilisées ou pourraient éventuellement contribuer à la protection des sites de reproduction des espèces inscrites à l'Annexe 1. Les mesures existantes sont-elles suffisantes et/ou efficaces en ce qui concerne l'exécution de l'Accord ? Donnez des précisions.

Gestion durable des ressources biologiques maritimes qui fournissent de la nourriture aux albatros et aux pétrels	Référence au Plan d'action	Référence au programme de travail du Comité consultatif	Référence à l'Accord
	2.3.1 a)		

Expliquez brièvement si la gestion des ressources marines vivantes a été assurée sous votre autorité (le cas échéant) de façon à fournir assez de nourriture aux espèces inscrites à l'Annexe 1. Donnez des précisions. Des avantages directs ou indirects ont-ils été réalisés ?

Gestion et protection des zones marines importantes pour les albatros et les pétrels	Référence au Plan d'action	Référence au programme de travail du Comité consultatif	Référence à l'Accord
	2.3.2, 2.3.3	4	

Décrivez brièvement la gestion et la protection de zones importantes qui ont bénéficié aux espèces inscrites à l'Annexe 1. Ces mesures ont-elles été réussies ? De quelles façons? Quels ont été les avantages les plus importants ?

3. Gestion des activités humaines

Rapport sur les études d'impact relatives aux albatros et aux pétrels	Référence au Plan d'action	Référence au programme de travail du Comité consultatif	Référence à l'Accord
	3.1		

Décrivez les études d'impact sur l'environnement ou similaires effectuées qui portent directement sur les espèces inscrites à l'Annexe 1, leurs habitats et les sources de nourriture importantes. Des mesures d'atténuation ont-elles été utilisées ?

Mesures visant à réduire ou éliminer la mortalité incidente dans les pêches	Référence au Plan d'action	Référence au programme de travail du Comité consultatif	Référence à l'Accord
	3.2	6	

Décrivez les activités qui portent directement sur la réduction ou l'élimination de la mortalité incidente dans les pêches d'espèces inscrites à l'Annexe 1. Quels sont les plus grandes difficultés ou obstacles à la réalisation du plein effet de ces mesures ?

Exigences obligatoires pour les mesures d'évitement des oiseaux de mer dans les pêches à la palangre

Les exploitants de bateaux dans les pêches à la palangre au large de l'Alaska (palangre démersale pour le poisson de fond et le flétan) et au large d'Hawaii (palangre pélagique pour le thon et l'espadon) continuent de prendre les mesures requises pour éviter les oiseaux de mer. Une évaluation de l'environnement/étude de l'impact de la réglementation/analyse initiale de la flexibilité réglementaire a analysé les effets des mesures remaniées d'évitement des oiseaux de mer dans les pêches à la palangre au large de l'Alaska. Ce travail était fondé sur les résultats de projets de recherche suggérés par le North Pacific Fishery Management Council's Scientific and Statistical Committee [Comité scientifique et statistique du Conseil de gestion de la pêche du Pacifique Nord], et soutenu par des Sea Grant Programs [programmes de subvention pour l'océanographie] de Washington et de l'Alaska. La recherche comportait : 1) des études sur la pêche à la palangre dans les eaux situées à l'intérieur et au large de l'Alaska, qui ont révélé la rareté de la présence d'oiseaux de mer dans les eaux intérieures et 2) des expériences effectuées pour tester l'efficacité de l'utilisation d'engins d'évitement des oiseaux de mer sur des bateaux de moins de 55 pieds [\pm 17 m.]. Les résultats de la recherche montrent qu'il est possible d'améliorer l'efficacité des mesures d'évitement des oiseaux de mer en renforçant les prescriptions en matière d'engins, par le biais des normes de construction, applicables dans les eaux où les oiseaux de mer sont moins communs, et en éliminant ces prescriptions dans les eaux où l'on observe rarement des oiseaux de mer. Les résultats définitifs de l'étude soutenue par le Washington Sea Grant ont été présentés à sa réunion de juin 2006 ; le Conseil a pris des dispositions initiales à sa réunion de décembre 2006, et des dispositions définitives en février 2007. La modification réglementaire avait pour but de réviser les prescriptions en matière d'évitement des oiseaux de mer (dernière révision en 2004) afin d'améliorer leur efficacité pour réduire la prise incidente d'albatros à queue courte et d'autres espèces d'oiseaux de mer, tout en allégeant le fardeau réglementaire et les coûts associés. Les mesures révisées stipulent que les bateaux plus petits (de 26 à 55 pieds) [de 8 à 17 m.] doivent respecter les normes de construction spécifiées pour les lignes de banderoles utilisées dans des zones particulières. Les

données de poursuite satellitaire d'albatros à queue courte ont mis en évidence la présence de cet albatros rare dans certaines eaux côtières, justifiant ainsi le maintien des prescriptions en matière d'évitement des oiseaux de mer par des bateaux pratiquant la pêche dans ces zones. Les règlements définitifs ont été publiés en décembre 2007 et sont entrés en vigueur en janvier 2008 (<http://fakr.noaa.gov/frules/72fr71601.pdf>)

Recherche sur l'atténuation

Études sur l'atténuation soutenues par le Washington Sea Grant

Ed Melvin et ses collègues sont en train d'effectuer plusieurs études pour évaluer les dispositifs d'atténuation destinés à réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer : 1) caractérisation des nombreuses pêches au chalut de l'Alaska, 2) la flottille des chalutiers pélagiques de l'Alaska équipés pour la transformation en mer de la goberge [pollock], et 3) la continuation du projet visant au développement d'un système de lignes de banderoles spécialement conçu pour les pêches palangrières pélagiques en haute mer

Caractérisation des pêches au chalut de l'Alaska et du risque d'interactions avec les albatros.

En collaboration avec les pêches de la NOAA et l'USFWS, le programme Washington Sea Grant [WSG] a entrepris une étude de la pêche au chalut de l'Alaska en vue de : 1) classer l'effort des funes et du troisième filin par pêche ciblée, grande région géographique et type de bateau pour les pêches au chalut alaskiennes 2) fournir des renseignements qui guideront les futures études de l'étendue et de l'importance des collisions d'oiseaux avec les filins dans les pêches de l'Alaska et orienter l'élaboration de techniques et de pratiques d'atténuation, au cas où elles s'avèreraient nécessaires. Le rapport sur l'étude du WSG comprend : 1) une description des flottilles de pêche au chalut de l'Alaska, 2) des informations concernant l'utilisation d'un troisième filin dans les pêches au chalut de l'Alaska, 3) la répartition des albatros et le chevauchement de l'effort de pêche au chalut, et un bilan sommaire des interactions attestées entre les oiseaux de mer et les pêches, et 4) la recommandation de domaines prioritaires pour les futures études d'interactions avec les oiseaux de mer. Sur la base de son analyse, l'étude du WSG a recommandé que les futurs efforts visant à déterminer l'ampleur des interactions avec des engins de chalutage dans les pêches fédérales au large de l'Alaska soient axés sur la pêche chalutière à la scorpène [rockfish] dans le golfe d'Alaska, la pêche chalutière au maquereau d'Atka dans la région de la mer de Béring et des îles Aléoutiennes en hiver, en raison d'interactions observées précédemment dans cette pêche. Si l'on trouve peu d'interactions dans ces pêches qui chevauchent en grande partie l'aire de répartition des albatros, il serait raisonnable de conclure que les engins de chalutage de l'Alaska ne présentent pas de risques importants pour les albatros. Par contre, si l'on trouve des taux élevés d'interaction et de mortalité dans ces pêches, ou s'il semble probable que ces pêches ont des effets défavorables sur des espèces protégées par l'Endangered Species Act [Loi sur les espèces menacées d'extinction], il conviendrait qu'on élabore et qu'on mette à l'essai des mesures d'atténuation dans les pêches qui ont les taux d'interaction les plus élevés. Des taux d'interaction élevés dans des pêches présentant un chevauchement modéré à élevé des aires de répartition de l'albatros justifieraient également un examen plus détaillé des taux de collision d'albatros avec les filins dans les pêches à effort élevé et chevauchement minimal et, sur la base du résultat de ces observations, de la nécessité de mesures d'atténuation.

Atténuation des interactions avec les oiseaux de mer dans la pêche à la goberge

La pêche au chalut de l'Alaska est composée d'une flottille de plus de 200 bateaux ciblant diverses espèces. Aux termes de la loi, tout rejet des navires-usines (avec quelques exceptions) doit être haché. Selon des estimations fondées sur les données d'observateurs des pêches, la mortalité des oiseaux de mer a été de 1057 oiseaux par an de 2002 à 2004. Les fulmars boréaux et les puffins à bec grêle étaient les espèces le plus souvent attrapées. Les prises d'albatros étaient de 62 par an en moyenne. À ce jour, aucune prise d'albatros à queue courte, espèce menacée d'extinction, n'a été signalée dans les pêches au chalut de l'Alaska. La flottille de navires-usines de pêche à la goberge dans la mer de Béring est un sous-ensemble de la

flottille de chalutiers de l'Alaska et se compose de 19 bateaux, dont 14 ont des installations de traitement à bord. Leurs produits principaux sont les filets et le surimi. Cet élément de la flottille a décidé d'agir en amont du problème de la conservation des oiseaux de mer en s'impliquant dans la recherche et l'élaboration de mesures d'atténuation des collisions d'oiseaux avec des funes.

Au cours des essais d'atténuation en 2004 et 2005, il y a eu 21 morts d'oiseau confirmées. Sur celles-ci, la plupart (17) ont eu lieu dans le filet, deux contre le troisième filin, une contre le dispositif de la bôme [boom array], et une à la suite d'une collision avec le bateau. Douze oiseaux ont été pris en l'absence de mesures d'atténuation.

Bien que des techniques particulières de réduction des collisions d'oiseaux de mer avec les filins aient été identifiées avec succès dans des études réalisées en 2004 et 2004 (lignes de banderoles doubles, poulie coupée [snatch block], bôme de fune [warp boom]), on a constaté que les prises d'albatros étaient extrêmement rares et que la plupart des morts documentées étaient liées à l'emmêlement dans les filets, et la mesure dans laquelle les collisions avec les filins constituent une cause de mortalité pour les oiseaux à ailes courtes qui abondent dans cette région est mise en doute. Une évaluation des risques que présente l'ensemble des bateaux de pêche au chalut de l'Alaska permettrait aux gestionnaires d'identifier des scénarios « catastrophe » pour cette flottille très diverse et de canaliser la recherche sur l'atténuation vers les domaines où elle est manifestement nécessaire. Cette évaluation a été publiée par le Washington Sea Grant en avril 2008 (cité plus haut).

Personne à contacter : Ed Melvin, Washington Sea Grant

Élaboration des meilleures pratiques de gestion pour assurer la conservation des oiseaux de mer dans les pêches palangrières pélagiques

Bénéficiaire de fonds de la David and Lucile Packard Foundation, Ed Melvin, Senior Scientist [cadre de recherche] dans les pêches maritimes, Washington Sea Grant, est en train de développer un système de lignes de banderoles destiné aux pêches palangrières hauturières mondiales et de tester son efficacité dans les pêches où les interactions avec les oiseaux de mer sont les plus intenses (les « pires » endroits pendant l'hiver austral). Ce projet comporte deux phases. La première phase comprend quatre tâches : formation d'un comité consultatif ad hoc d'experts mondiaux sur l'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer ; évaluation des opérations de pêche pélagique en vue de déterminer les avantages et les contraintes des techniques d'atténuation ; élaboration d'un dispositif remorqué de lignes de banderoles ; et optimisation de la conception des lignes de banderoles spécialement pour les pêches palangrières pélagiques. La deuxième phase concerne la mise à l'essai de la meilleure conception de ligne de banderoles élaborée au cours de la première phase dans au moins deux des « pires » pêches de l'hémisphère Sud (Afrique du Sud, Nouvelle-Zélande et Chili).

La plupart des tâches de la phase I ont été menées à bien : le comité consultatif ad hoc a été formé (et s'est transformé en un projet plus large, qui est décrit plus loin) ; plusieurs prototypes de dispositif remorqué ont été fabriqués et mis à l'essai dans plusieurs pêches pélagiques ; et l'évaluation des pêches pélagiques a été réalisée dans la coentreprise japonaise de pêche au rouge du sud, à l'intérieur de la ZEE néo-zélandaise. Des travaux supplémentaires sont prévus en 2008 pour l'Afrique du Sud et le Chili, en collaboration avec l'Albatross Task Force de BirdLife. La recherche de la deuxième phase est prévue pour la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et le Chili en 2009.

Le financement de la Packard Foundation a permis d'organiser un atelier international sur l'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêches palangrières. Cet atelier, « Atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêches palangrières pélagiques », s'est tenu le 14 octobre 2006 au Musée d'histoire naturelle, à Hobart, en Tasmanie. Les deux résultats importants de cet atelier ont été, d'une part, la critique des

techniques d'atténuation existantes envisagées pour les pêches pélagiques des ORGP [RFMOs] et, d'autre part, les priorités mondiales convenues pour les futures recherches sur les techniques d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer. Cette critique et les priorités envisagées étaient fondées sur les meilleurs critères scientifiques et spécifiques disponibles. Les informations issues de l'atelier ont exercé une influence directe sur les options recommandées pour l'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer par la Commission des pêches du Pacifique Ouest et Central (CPPOC [WCPFC]), au début de décembre 2006. Par la suite, le processus d'examen et de planification de la recherche a dominé la première réunion du Groupe de travail (GT) sur la capture accessoire de l'Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels (ACAP), qui s'est tenue à Valdivia, au Chili. En définitive, le Comité consultatif de l'ACAP a adopté les priorités en matière de recherche élaborées à l'atelier de Hobart qui « représentent les meilleurs avis scientifiques actuels du Groupe de travail de l'ACAP sur la capture accessoire d'oiseaux de mer, et encouragent les Parties à utiliser ces matériels pour orienter l'élaboration de la politique et de la pratique dans les pêches qui relèvent d'elles ».

L'Alaska Fisheries Science Center des pêches de la NOAA : Activités coordonnées axées sur les oiseaux de mer

L'Alaska Fishery Science Center (AFSC) accorde actuellement une plus grande attention à la recherche sur les interactions entre les oiseaux de mer et les pêches, et incorpore les oiseaux de mer dans les modèles d'écosystème en cours d'élaboration pour la mer de Béring et le golfe d'Alaska. Cette attention plus marquée est due en partie à plusieurs efforts nationaux des pêches de la NOAA visant à canaliser les efforts vers la réduction de la capture accessoire grâce à l'amélioration des engins de pêche, la communication normalisée d'informations, la sensibilisation et l'élargissement de l'action d'information [outreach]. Cette focalisation nationale coïncide avec le travail déjà accompli par l'AFSC en vue de caractériser tous les éléments de la mortalité des oiseaux de mer résultant d'opérations de pêche commerciale et de travailler en collaboration avec le secteur de la pêche et l'USFWS pour réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer. À l'origine de cet infléchissement est le chevauchement de la répartition de l'aire de l'albatros à queue courte, espèce menacée d'extinction, et des opérations de pêche commerciale. Les priorités actuelles comprennent la poursuite des travaux visant à réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer par les palangriers, l'étude de la fréquence des contacts des oiseaux de mer avec le troisième filin des chalutiers, la création de possibilités de surveillance de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans la pêche au flétan et l'élaboration de procédures d'information pour veiller à ce que le public ait accès aux taux de capture accessoire d'oiseaux de mer et aux résultats des diverses études en cours.

L'AFSC a également obtenu des fonds pour l'élaboration d'engins d'atténuation de première génération dans les pêches au chalut de l'Alaska. Ces fonds ont été complétés par un apport d'un montant identique de la part du secteur de pêche afin de mettre à l'essai trois types d'engins d'atténuation sur les navires-usines de pêche à la goberge dans la mer de Béring. Les engins mis à l'essai en 2004 et 2005 comprenaient des lignes de banderoles doubles, des bômes de fune [trawl warp booms] et des poulies coupées pour le troisième filin [third-wire snatch blocks]. Le Washington Sea Grant a reçu des fonds de l'USFWS et le soutien de l'AFSC pour mener des essais sur le terrain en vue d'apprécier la réaction des oiseaux devant ces engins. Ce rapport est en cours de rédaction par Ed Melvin, Washington Sea Grant Program.

Le programme d'observateurs pour les poissons démersaux du Pacifique Nord, qui s'étend à une grande partie des navires de plus de 60 pieds [\pm 21 mètres] de longueur hors-tout, continue de fournir une masse d'informations utiles aux gestionnaires et aux scientifiques. Les estimations de la capture accessoire d'oiseaux de mer sont naturellement fondées sur les données fournies par les observateurs. Les observateurs fournissent également des informations qui peuvent être utilisées pour déterminer le niveau de conformité en matière d'engins d'atténuation de la mortalité des oiseaux de mer dans la flottille de pêche à la palangre. Compte tenu de l'approche collective utilisée dans les études visant à déterminer le respect des dispositions réglementaires, et de la participation continue de groupes appartenant au secteur

de la pêche, le niveau de conformité est proche de 100% pour les ensembles où des observateurs étaient présents pour vérifier les engins d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer.

Supplémentation alimentaire par les pêches et succès de reproduction chez les albatros

Le Dr. Ann Edwards, chercheur postdoctoral du National Research Council auprès de l'AFSC, a terminé son étude sur le terrain de l'albatros de Laysan dans l'atoll de Midway, dans les îles Sous-le-Vent hawaïennes, en coordination avec l'USFWS. Cette recherche avait pour but de prélever des fragments de plumes pour procéder à une analyse des isotopes stables d'azote et de carbone permettant de déterminer comment les stratégies de recherche alimentaire (y compris le rôle de la supplémentation alimentaire par les pêches, et de l'emplacement de l'aire d'alimentation) varient en fonction de la saison, du statut de reproduction, du succès de reproduction et de l'âge. Les échantillons de plumes provenaient de reproducteurs dont le succès de reproduction sur plusieurs années était connu, et d'oiseaux récupérés des pêches à la palangre dans les eaux alaskiennes et hawaïennes, ainsi que d'oiseaux recueillis dans des colonies de reproduction hawaïennes il y a entre 80 et 100 ans, avant l'apparition de la pêche à grande échelle. Les échantillons de plume choisis permettaient d'étudier le régime alimentaire tout au long de l'année et sur plusieurs années et de faire des comparaisons d'une saison à l'autre entre les saisons de reproduction et de non-reproduction, et entre les oiseaux reproducteurs et non reproducteurs. L'albatros de Laysan récupéré des pêches à la palangre avait des valeurs delta-¹⁵N plus élevées à long terme par rapport aux oiseaux sur lesquels des prélèvements avaient été faits récemment dans la colonie, ce qui semble indiquer que certains oiseaux tendent à se spécialiser plus que d'autres dans la recherche alimentaire liée aux navires de pêche. L'albatros de Laysan sur lequel des prélèvements avaient été faits récemment dans la colonie avait des valeurs delta-¹⁵N supérieures à celles d'oiseaux recueillis il y a un siècle. Ceci semble indiquer un changement général de régime alimentaire au cours du dernier siècle qui est peut-être dû au fait qu'une grande partie de la population de reproduction actuelle « supplémentait » son régime dans une certaine mesure par une alimentation liée aux pêches, ou en raison d'un changement de proies disponibles lié au climat, ou les deux. Les oiseaux du siècle dernier accusaient des valeurs individuelles d'isotopes plus faibles que celles observées de nos jours, ce qui semble indiquer qu'au moins une stratégie de recherche alimentaire qui existait il y a un siècle n'existe plus aujourd'hui.

La plupart des albatros de Laysan s'alimentent dans le Pacifique Nord central (qui chevauche plusieurs pêches à la palangre), mais un certain nombre s'alimente le long du plateau continental de l'Alaska, surtout vers la fin du printemps et au début de l'été (zone qui chevauche plusieurs pêches de l'Alaska). Le succès de reproduction était lié à la distance entre la colonie et les aires d'alimentation, tendance également observée chez d'autres espèces d'albatros (la comparaison portait sur la recherche alimentaire en plein Pacifique, relativement près des colonies, et la recherche alimentaire le long du plateau continental de l'Alaska, loin des colonies). Les oiseaux qui s'alimentaient exclusivement en plein Pacifique pendant la saison de reproduction aussi bien que pendant la saison de non-reproduction avaient un succès de reproduction plus élevé sur plusieurs années consécutives. Les oiseaux qui sautaient une année de reproduction ou qui connaissaient un échec de reproduction prématuré étaient les oiseaux qu'on avait le plus de chances de trouver en train de s'alimenter dans les eaux alaskiennes, en particulier au printemps ou au début de l'été. Parmi les reproducteurs qui sautaient une année ou qui connaissaient un échec de reproduction, ceux qui s'alimentaient dans les eaux alaskiennes avaient plus de succès avec leurs oisillons l'année suivante que ceux qui ne s'alimentaient pas dans les eaux alaskiennes. Une analyse séparée d'Edwards donne à croire qu'une proportion élevée d'albatros de Laysan et à pieds noirs qui se rendent dans les eaux alaskiennes se joignent aux navires de pêche. Cela étant, il est possible que la supplémentation alimentaire par les pêches de l'Alaska contribue à l'augmentation du succès de reproduction à court terme et contribue au succès des reproducteurs biennaux. Par contre, l'association avec les pêches alaskiennes n'est pas la meilleure stratégie alimentaire pour les reproducteurs annuels en raison de la grande distance des colonies de reproduction.

La comparaison des valeurs isotopiques entre les pré-reproducteurs (âgés de 6 ou 7 ans), sur lesquels des prélèvements avaient été faits dans la colonie, et des reproducteurs actifs plus âgés (> 25 ans) ne faisait apparaître aucun effet de l'âge sur la stratégie de recherche alimentaire parmi les oiseaux adultes.

Dans une autre étude, Edwards a quantifié les rejets de la transformation du poisson (abats et déchets macérés, et eaux de lavage du surimi et de la farine de poisson) du chalutage pélagique de la goberge de l'Alaska [walleye pollock] dans la mer de Béring orientale, et a comparé ces chiffres aux besoins énergétiques des populations d'oiseaux de mer détritivores de la mer de Béring orientale, et ceux de la proportion de ces populations qui suivent les navires de pêche. La pêche à la goberge est la pêche la plus importante de l'Amérique du Nord avec une prise annuelle de plus de 1,4 millions de tonnes métriques, dont la moitié environ est transformée en mer. Les albatros étaient l'espèce d'oiseau de mer la plus susceptible de suivre les navires de pêche dans la mer de Béring orientale, mais seulement un très petit nombre de la population globale d'albatros de Laysan et à pieds noirs s'alimente dans la mer de Béring pendant l'été. Les oiseaux de mer détritivores qui suivaient les navires-usines de la pêche hauturière à la goberge consommaient moins de 1% de l'énergie fournie, laissant des quantités importantes pour les détritivores benthiques, ce qui semble indiquer que les rejets de la transformation ne correspondent pas vraiment aux besoins alimentaires des oiseaux, ni spatialement ni temporellement ni du point de vue de la taille des particules d'aliments. Personnes à contacter : Shannon Fitzgerald, NOAA Fisheries; Ann Edwards, NOAA Fisheries.

Une troisième étude, réalisée par Stephani Zador, de l'université de Washington, en collaboration avec le Dr Julia Parrish, le Dr Andre Punt et l'AFSC, traite du chevauchement de l'aire de l'albatros à queue courte et de divers secteurs des pêches au chalut alaskiennes. Ces secteurs sont identifiés selon la méthode de transformation (livraison à terre ou navire-usine), la ou les espèces ciblées ou le groupe d'espèces, et l'équipement de transformation installé à bord du navire (présence ou absence d'usine de farine de poisson). Cette communication est en cours de révision.

Le Washington Sea Grant a reçu un soutien partiel de l'Alaska Fisheries Science Center, par le biais du Fisheries National Seabird Program de la NOAA, en vue de décrire la flottille de pêche au chalut quant à l'effort de pêche, l'utilisation de câbles (funes et troisième filin) et les interactions potentielles avec les albatros du Pacifique Nord (Dietrich and Melvin, 2007). Cette étude aidera à identifier les pêches qui ont les taux les plus élevés d'interaction avec les albatros, information qui sera utile pour déterminer les domaines où des mesures d'atténuation s'avèreront nécessaires.

Évaluation des risques posés par la pêche au chalut de poissons démersaux de l'Alaska et les interactions avec les albatros à queue courte

En application des prescriptions du processus de l'Endangered Species Act [Loi sur les espèces menacées d'extinction], les pêches de la NOAA ont entrepris des études visant à « ... évaluer les interactions/collisions d'albatros à queue courte avec des engins de chalutier en vue de 1) réunir des informations pour déterminer si ces prises se produisent effectivement et, dans l'affirmative, 2) estimer le niveau de ces prises... ». À ce jour, aucun observateur n'a signalé des collisions entre des albatros à queue courte et les engins de chalutage. Toutefois, les observateurs ne surveillent pas directement les engins de chalutage pendant le processus de traînage.

La NOAA a mis en chantier plusieurs études menées en collaboration pour examiner la possibilité de ces interactions par le biais de descriptions des pêches, d'évaluations des risques et d'analyses des décisions. Une de ces études a été récemment menée à bien par Stephani Zador, Andre Punt et Julia Parrish, de l'université de Washington. L'analyse des décisions qu'ils ont effectuée explore les effets de la mortalité liée au chalutage sur la réalisation des objectifs

de reconstitution de la population d'albatros à queue courte. Dans leur étude, «l'inférence bayésienne a été utilisée pour attribuer les probabilités à d'autres niveaux plausibles de mortalité due à la pêche et pour créer des projections démographiques avec différents niveaux de mortalité due au chalutage afin de déterminer leurs effets sur la réalisation des objectifs de reconstitution de la population ».

Les analyses des effets de la mortalité due au chalutage sur la population d'albatros à queue courte de Torishima permettent de penser que le dépassement de la prise incidente prévue actuelle dans la pêche au chalut de la goberge de l'Alaska, deux par période quinquennale, par un facteur allant jusqu'à 10 aurait peu d'effet sur le temps nécessaire pour atteindre les objectifs de reconstitution proposés pour cette espèce (tels que décrits dans le Draft Recovery Plan for the Short-tailed Albatross [Projet de plan de reconstitution de l'albatros à queue courte] de l'USFWS. Personnes à contacter : Shannon Fitzgerald et Stephani Zador, NOAA Fisheries

Recensements des oiseaux de mer

Le Seabird Program [Programme pour les oiseaux de mer] de l'Alaska Fishery Science Center [Centre scientifique des pêches de l'Alaska] (AFSC) privilégiait deux types d'enquête sur les oiseaux de mer – recensement par bloc et recensement par transects en bande [strip-transect survey]. Le premier est la présentation de recensement par bloc élaborée en 2002 par le Washington Sea Grant pour les croisières de pêche à la palangre. Cette présentation a été étendue à un sous-ensemble de croisières charters de l'AFSC en 2004 et à toutes les croisières de recherche et charters en 2005. Le personnel a également agi en coordination avec le Northwest Fisheries Science Center [Centre scientifique des pêches du Nord-Ouest] pour réaliser les recensements lors de ses croisières charters à partir de 2007. Ces recensements ont été effectués et des données seront collectées tout au long de l'été. Ces recensements couvrent maintenant la recherche du National Marine Fisheries Service [Service national des pêches en mer] (NMFS) et les croisières charters au départ du Sud de la Californie, en remontant le long de la côte ouest et dans l'ensemble des eaux de l'Alaska. L'USFWS et de nombreux clients ont manifesté beaucoup d'intérêt pour les résultats. Les données des années précédentes sont en cours d'analyse et seront mises à la disposition du public dans un avenir proche.

Le second type d'enquête est le recensement par bande [strip-census]. Le personnel a travaillé en collaboration étroite avec la Division des oiseaux migrateurs de l'USFWS, à Anchorage, en Alaska. Ces travaux ajouteront à la vaste enquête menée pendant les années 1970 et le début des années 1980 et seront ultérieurement mis à la disposition des chercheurs par le biais de la North Pacific Pelagic Seabird Database (www.absc.usgs.gov/research/NPPSD/index.htm).
Personne à contacter : Shannon Fitzgerald, NOAA Fisheries

Le point sur la mise à l'essai/démonstration des engins palangriers pélagiques Fish Tek Safe-Lead dans la pêche palangrière pélagique hawaïenne

La pose de poids à proximité des hameçons dans les pêches pélagiques peut réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer, de tortues marines, de requins et de balaous [billfish]. Les navires qui n'utilisent pas de cordeau métallique pour les avançons, comme dans la pêche palangrière à l'espadon basée à Hawaii, ne placent toutefois pas de poids ni à proximité de l'hameçon ni sur les avançons, en partie, pour des raisons de sécurité. Si les avançons se rompent lors de la levée des lignes, ce qui arrive fréquemment lorsque des requins sont pris et arrachent l'accessoire terminal, les poids peuvent être propulsés vers le navire à très grande vitesse et occasionner des blessures graves et même, très rarement, la mort d'un ou de plusieurs membres de l'équipage. On a procédé à un essai à quai et à une sortie de recherche à bord d'un navire de pêche palangrière à l'espadon de Hawaii en vue d'évaluer l'efficacité et la viabilité commerciale de deux modèles expérimentaux de poids plus sûrs. Il ressort de l'essai à quai que les deux poids expérimentaux présentent un risque considérablement réduit de blessure pour l'équipage par rapport au lestage de ligne de type courant. Les résultats d'une des sorties expérimentales ont montré qu'un des poids expérimentaux s'est comporté comme prévu ; la

taille de l'échantillon était toutefois trop petite pour prouver qu'il existait une différence importante du point de vue du comportement des poids du fait que les lignes se sont rompues pendant la récupération des engins, entre le lestage de contrôle et le lestage expérimental. Les recherches et le développement doivent être poursuivis afin de résoudre les problèmes pratiques identifiés (fixation de l'un des types de poids expérimentaux à la ligne, emmêlement des engins à cause de l'absence de tourillon), et la durabilité des poids expérimentaux tout en réduisant au minimum le coût unitaire de façon à ce qu'ils soient économiques et concurrentiels avec les tourillons à centre de plomb de type courant. Il est probablement possible de résoudre tous les problèmes rencontrés avec les deux types de plombs expérimentaux. En poursuivant les recherches et le développement, il sera possible de développer des poids de plomb simples, durables et plus sûrs destinés aux engins de pêche pélagique à la palangre.

Personnes à contacter : Eric Gilman, IUCN et Lewis VanFossen, NOAA Fisheries

Suivi des pêches artisanales à la palangre du Pérou – Albatros des Galapagos

En 2006-2007, le service des pêches de la NOAA a continué à soutenir le travail de l'organisation non gouvernementale Pro Delphinus visant à quantifier et à caractériser les interactions des oiseaux de mer avec les pêches artisanales à la palangre du Pérou. L'année dernière, des chercheurs de Pro Delphinus ont continué le suivi des interactions des oiseaux de mer avec les pêches artisanales à la palangre et au filet maillant du Pérou avec l'aide d'observateurs en mer et à terre. Ces travaux ont révélé tout particulièrement les interactions entre l'albatros des Galapagos et les pêches mais d'autres espèces inscrites à l'ACAP, comme l'albatros à sourcils noirs et le puffin à menton blanc, sont également concernées. Pro Delphinus continue en outre à travailler en collaboration étroite avec les marins pêcheurs, les représentants locaux et les étudiants pour diffuser des informations sur la biologie et la conservation des oiseaux de mer, et a préparé une série de documents pédagogiques (par exemple, posters, guides des espèces et des techniques de manipulation) en vue de leur distribution dans les ports côtiers.

Personnes à contacter : Joanna Alfaro et Jeffrey Mangel, Pro Delphinus.

PAN-Oiseaux de mer de l'Argentine

En 2007, l'American Bird Conservancy (ABC) a collaboré avec une équipe de scientifiques argentins pour tenir deux ateliers de personnes intéressées en vue d'élaborer le projet de document technique pour le Plan d'action national de l'Argentine. Le Dr Marco Favero et le Dr. Gandini dirigeaient le projet. Le premier atelier a fait intervenir des représentants de l'administration locale et d'organisations non gouvernementales et des chercheurs, et le deuxième atelier a réuni un nombre important de représentants du secteur de la pêche. La version définitive du document a été terminée en octobre 2007.

Personne à contacter : Jessica Hardesty, ABC.

Les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) [RFMOs] et les oiseaux de mer

Les États-Unis se sont engagés à collaborer avec les ORGP [RFMOs] pour faire progresser les objectifs de conservation internationaux américains, en particulier là où il existe un chevauchement spatial et temporel considérable de la répartition des albatros et des pétrels et des pêches à la palangre. En fait, les États-Unis sont membres de plusieurs ORGP [RFMOs], notamment la Commission des pêches du Pacifique Ouest et Central (CPPOC) [WCPFC], la Commission interaméricaine du thon tropical (CIATT [IATTC]), la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCFFMA) [CCAMLR], et la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) [ICCAT].

En 2007, les États-Unis ont mis l'accent sur la collaboration avec les pays pratiquant la pêche et les membres des ORGP [RFMOs] pour mieux comptabiliser les interactions des oiseaux de mer et prendre les mesures nécessaires pour les atténuer là où elles existent. Les États-Unis ont souligné la nécessité d'avoir des relations consultatives et coopératives entre les ORGP [RFMOs] adjacentes où les albatros et les pétrels passent d'une zone de compétence régionale à l'autre, et a encouragé l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux (PAN)

[NPOAs], le cas échéant. On trouvera ci-dessous un compte rendu des activités américaines de 2007 liées à plusieurs ORGP [RFMOs] importantes.

CPPOC [WCPFC]

En 2006, la CPPOC [WCPFC] est devenue la première ORGP [RFMO] thonière à mettre en place des mesures destinées à atténuer la capture accessoire d'oiseaux de mer. Ces mesures de conservation comprennent deux listes de méthodes d'atténuation pouvant être utilisées pour empêcher la capture accessoire d'oiseaux de mer au cours des opérations de pêche. Les pays membres de la CPPOC [WCPFC] sont tenus d'utiliser au moins deux de ces mesures, qui comprennent des lignes tori (lignes d'effarouchement des oiseaux), le montage latéral avec rideau à oiseaux et avançons lestés, la mise à l'eau nocturne, des avançons lestés, l'utilisation d'appâts teints en bleu, la gestion du rejet des issues, l'utilisation d'un lanceur de ligne en profondeur, ou d'une glissière sous-marine. Lors de sa réunion annuelle de 2007, la CPPOC [WCPFC] a adopté des prescriptions techniques minimales pour l'utilisation des mesures mentionnées plus haut et a exigé des pays participants qu'ils fournissent à son Comité scientifique et à son Comité technique et de contrôle de la conformité [compliance] des précisions sur leur application des mesures, afin de permettre une révision annuelle de ces mesures pour déterminer leur efficacité et leur facilité d'emploi. Les États-Unis ont participé activement à ces négociations.

Les États-Unis ont travaillé en collaboration étroite avec les pays membres de l'ACAP, au sein du Comité scientifique et du Comité technique et de contrôle de la conformité, pour l'adoption des mesures de conservation et pour l'établissement de prescriptions techniques minimales ainsi que pour leur adoption définitive en 2007. Les États-Unis ont également encouragé des membres clés de la CPPOC [WCPFC], notamment l'Australie, le Japon et Taiwan, à collaborer avec les États-Unis et entre eux pour mener des recherches coopératives sur les prescriptions adoptées à titre provisoire relatives aux lignes de banderoles légères. On continue à faire des plans pour ces recherches dans l'espoir qu'elles guideront les organes techniques de la CPPOC [WCPFC] dans les années à venir. Au nom de la CCFFMA [CCAMLR], les États-Unis ont fait une déclaration à la CPPOC [WCPFC] concernant le souhait formulé par les membres de la CCFFMA [CCAMLR] de réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer, en particulier là où la répartition des oiseaux de mer chevauchait les deux zones de compétence.

Personne à contacter : Nicole LeBoeuf, NOAA Fisheries.

CIATT [IATTC]

Les interactions des oiseaux de mer avec les pêches de la CIATT [IATTC] ont fait l'objet de discussions aux réunions des groupes de travail sur l'évaluation des stocks et sur la capture accessoire de la CIATT [IATTC] en 2007. Le Groupe de travail sur l'évaluation des stocks a proposé des zones où les mesures d'atténuation visant à réduire la mortalité des oiseaux de mer seraient les plus efficaces (c'est-à-dire là où la répartition des oiseaux et l'effort de pêche à la palangre se chevauchent), ainsi que des mesures d'atténuation possibles pour ces zones vulnérables. Le Groupe de travail sur la capture accessoire a recommandé que des données sur la capture accessoire d'oiseaux de mer soient collectées auprès de tous les thoniers-palangriers, et que l'on envisage de rendre obligatoire la collecte de ces données. Lors de sa réunion annuelle en juin 2008, la Commission plénière examinera ces propositions, ainsi que les données examinées lors de la réunion du Groupe de travail sur l'évaluation des stocks en 2008. On s'attend à ce que des mesures analogues d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer, fondées sur les mesures de la CPPOC [WCPFC], soient examinées et éventuellement adoptées lors de cette réunion. Les États-Unis ont assisté et participé activement à toutes ces réunions en 2007 et assisteront aux réunions du Groupe de travail sur l'évaluation des stocks et de la Commission en 2008, respectivement pour présenter des données nouvelles sur la répartition des oiseaux de mer dans la zone de pêche relevant de la CIATT [IATTC] et pour encourager les pays à adopter une résolution à caractère obligatoire sur la capture accessoire d'oiseaux de mer.

Personne à contacter : Kim Rivera, NOAA Fisheries.

CCFFMA [CCAMLR]

En 2007, à l'exception des zones ZEE françaises au sein de la zone de compétence de la Convention, aucun cas de mortalité d'oiseau n'a été signalé dans les pêches palangrières réglementées de la zone de compétence de la Convention et, pour la deuxième année consécutive, il n'y a pas eu de cas de mortalité d'albatros dans les pêches réglementées de la zone de compétence de la Convention. La CCFFMA [CCAMLR] continue à parfaire ses mesures de conservation des oiseaux de mer pour les rendre conformes aux meilleures pratiques. L'évaluation par la CCFFMA [CCAMLR] des risques courus par les oiseaux de mer a été présentée et sera communiquée aux autres ORGP [RFMOs] qui pourraient s'inspirer de l'expérience de la CCFFMA [CCAMLR] lors de l'élaboration de méthodes pour réduire au minimum la capture accessoire dans leurs propres pêches. Ceci est particulièrement important du fait que le déclin continu de certaines populations d'albatros dans la région de compétence de la CCFFMA [CCAMLR] est souvent attribué à la capture accessoire dans les pêches situées en dehors de la zone relevant de la Convention. Les membres de la CCFFMA [CCAMLR] collaborent pragmatiquement avec d'autres ORGP [RFMOs] pour mettre en œuvre sa résolution 22/XXV (Mesures internationales visant à réduire la mortalité incidente des oiseaux de mer résultant de la pêche). De plus, en 2007, les États-Unis ont présenté des informations concernant des activités liées aux oiseaux de mer de la CPPOC [WCPFC] au Groupe de travail ad hoc de la CCFFMA [CCAMLR] sur la mortalité incidente et ont attiré l'attention de la Commission plénière sur la nécessité de poursuivre l'élaboration du Protocole d'accord entre la CCFFMA [CCAMLR] et la CPPOC [WCPFC], en particulier pour aborder des sujets de préoccupation communs comme les interactions avec les oiseaux de mer au sein de la zone de compétence de la CPPOC [WCPFC]. Personne à contacter : Kim Rivera, NOAA Fisheries.

CICTA [ICCAT]

Lors de la réunion de la Commission en 2002, la CICTA [ICCAT] a adopté une résolution sur la mortalité incidente d'oiseaux de mer dans les pêches au thon. Cette résolution engage les Parties à informer le Comité permanent sur la recherche et les statistiques (CPRS) [SCRS] et la Commission des progrès accomplis en ce qui concerne leurs plans d'action nationaux pour réduire les prises incidentes d'oiseaux de mer dans les pêches à la palangre [NPOA-Seabirds] et à mettre en œuvre ces plans, le cas échéant. En outre, cette résolution encourage les Parties à rassembler tous les informations disponibles sur les interactions avec les oiseaux de mer, notamment les prises incidentes dans toutes les pêches relevant de la CICTA [ICCAT], et à communiquer ces informations au CPRS [SCRS]. Le CPRS [SCRS] doit procéder à une évaluation des effets de la prise incidente d'oiseaux de mer résultant des activités liées à la pêche de la CICTA [ICCAT] dans la zone de compétence de la Convention. En 2006, le CPRS [SCRS] s'est réuni pour engager le processus d'évaluation.

S'agissant des mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer, une mesure à caractère contraignant a été adoptée par la CICTA [ICCAT] en 2007. Cette mesure prescrit l'utilisation de lignes tori sur les navires de pêche à la palangre opérant au sud de 20 degrés Sud, à l'exception de navires palangriers opérant la nuit, sous réserve que leurs lignes soient lestées. La Commission a également recommandé que des améliorations soient apportées à la collecte de données. Elle a accepté d'examiner des modifications aux nouvelles mesures ou l'adoption de mesures supplémentaires visant à atténuer la capture accessoire d'oiseaux de mer sur la base de l'évaluation des oiseaux de mer à laquelle a procédé le CPRS [SCRS] en 2008.

Évaluation des oiseaux et collecte de données par la CICTA [ICCAT] En 2007, le CPRS [SCRS] a tenu une réunion de son Sous-comité sur les écosystèmes. Ce groupe a examiné le cadre proposé pour l'évaluation des oiseaux (SCRS/2007/030). Ce cadre proposait six objectifs qui formeraient les six étapes de l'évaluation, comme suit : (1) Identifier les espèces d'oiseaux de mer les plus vulnérables à la pêche dans la zone de compétence de la CICTA [ICCAT] ; (2) Réunir les données disponibles sur la répartition en mer de ces espèces ; (3) Analyser le chevauchement spatial et temporel de la répartition de ces espèces et de l'effort de pêche à la

palangre de la CICTA [ICCAT].(4) Passer en revue les estimations existantes du taux de capture accessoire pour les pêches à la palangre de la CICTA [ICCAT] ; (5) Estimer la capture accessoire annuelle d'oiseaux de mer (nombre d'oiseaux) dans la zone de compétence de la CICTA [ICCAT], et (6) Évaluer les effets probables de cette capture accessoire sur les populations d'oiseaux de mer.

Étant donné que la majeure partie de l'information sur la capture accessoire dont disposent les pêches de la CICTA [ICCAT] provient des pêches à la palangre et que cet engin est au centre des préoccupations en ce qui concerne la mortalité des oiseaux de mer, le CPRS [SCRS] a accepté de centrer l'évaluation sur les pêches palangrières pélagiques de la CICTA [ICCAT]. Il a toutefois été convenu que l'évaluation devait tenir compte, dans la mesure du possible, des interactions potentielles des oiseaux de mer avec les autres pêches de l'Atlantique, ainsi que des interactions des espèces qui migrent vers les océans Indien et Pacifique. Lors de sa réunion de 2008, le Sous-comité sur les écosystèmes du CPRS [SCRS] a passé en revue les méthodes pour améliorer l'ensemble de données sur l'effort de pêche à la palangre dans l'Atlantique [EFFDIS] et pour déterminer le chevauchement de la répartition des oiseaux de mer et de l'effort de pêche à la palangre.

Suite à la notification du Sous-comité concernant les efforts déployés pour élaborer une base de métadonnées des programmes d'observateurs internationaux, les États-Unis ont présenté le document SCRS/2008/034 à la réunion de 2008 du Sous-comité, dans lequel était décrit son programme d'observateurs de la pêche palangrière pélagique [POP]. Le programme POP a débuté en 1992 comme programme obligatoire. Les observateurs scientifiques embarqués sur les palangriers ont rassemblé des informations détaillées sur les opérations de pêche et la configuration des engins. Des informations sur la condition des poissons ramenés à bord (vivants, morts ou blessés) et le sort de la capture et de la capture accessoire (gardée, rejetée morte, relâchée vivante) ont également été recueillies. Les interactions avec les mammifères marins, les tortues marines et les oiseaux de mer ont été enregistrées, de même que le résultat de ces interactions (mort, blessé, etc.). La couverture visée par le programme POP était de 8% des tendues dans chaque strate. Ce document contenait également les formulaires utilisés par les observateurs américains pour rassembler les informations requises. Le Sous-comité a préparé un questionnaire à remplir par les pays qui ont des programmes d'observateurs dans les pêches de la CICTA [ICCAT]. Ce questionnaire a pour but d'enrichir les connaissances en puisant dans les informations rassemblées par chaque pays grâce à leurs programmes d'observateurs.

Lors de ses réunions de 2007 et 2008, le Sous-comité a encouragé les [CPCs] à inclure des spécialistes de la biologie des oiseaux de mer et de la dynamique des populations dans leurs délégations.

Action d'information de la CICTA [ICCAT] En 2007, le Sous-comité a recommandé la préparation de matériels didactiques pour augmenter la sensibilisation de la communauté des marins pêcheurs à la capture accessoire d'oiseaux de mer. Suite à l'adoption par la CICTA [ICCAT] de la *Recommandation de la CICTA [ICCAT] sur la réduction de la capture incidente d'oiseaux de mer dans les pêches à la palangre* (Rec. 07-07) qui prescrit l'utilisation de certaines mesures d'atténuation, le Sous-comité a convenu qu'il était très important de produire et de diffuser ces matériels didactiques en temps utile. On a beaucoup débattu des objectifs spécifiques des matériels didactiques en fonction des destinataires. Un de ces objectifs pourrait être l'amélioration des informations sur la capture accessoire d'oiseaux de mer liées à des espèces particulières. Pour atteindre ce but, les matériels didactiques devraient être, soit des guides contenant des informations sur des groupes d'oiseaux de mer (par exemple, albatros, puffins, etc.) à diffuser parmi les marins pêcheurs, soit des guides détaillés permettant aux observateurs d'identifier les espèces. Un autre objectif serait de sensibiliser les marins pêcheurs à la vulnérabilité de certaines espèces d'oiseaux de mer et de donner des conseils sur l'utilisation de mesures d'atténuation.

Le Sous-comité a également décidé de produire un poster en vue de susciter une sensibilisation accrue à la capture accessoire d'oiseaux de mer. Le poster sera conçu de façon à porter un simple message aussi concis que possible, et sera diffusé parmi les experts (y compris l'ACAP et BirdLife) pour commentaires. Lorsqu'il aura été finalisé, le poster sera traduit dans d'autres langues pour les flottilles qui ne parlent pas une des trois langues officielles de la CICTA [ICCAT] (c'est-à-dire l'anglais, l'espagnol ou le français), puis diffusé.

Coordinateur de la CICTA [ICCAT] pour la capture accessoire Le Sous-comité sur les écosystèmes du CPRS [SCRS] a recommandé que la Commission autorise l'embauche d'un coordinateur de la capture accessoire au Secrétariat. N'ayant pas reçu des fonds suffisants pour ce poste dans le cadre du budget ordinaire de la Commission, le Sous-comité a également recommandé que la Commission envisage d'obtenir des fonds extérieurs à cet effet. Cette méthode de financement a été utilisée dans le passé pour plusieurs projets de recherche spéciale coordonnés par le Secrétariat et est utilisée actuellement pour financer le cadre de référence pour l'évaluation des oiseaux de mer. Les efforts pour trouver ces fonds sont toujours en cours.

Personnes à contacter à la CICTA [ICCAT] : NOAA Fisheries – Kimberly Blankenbeker, Terra Lederhouse

Autres activités internationales

Les États-Unis ont participé en 2007 à plusieurs autres activités internationales liées à la poursuite de l'objectif de réduction de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans le monde entier. Parmi ces activités, citons notamment la collaboration avec des organisations internationales et la fourniture d'un soutien technique et financier à d'importants programmes visant à réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer dans d'autres pays.

Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) : Les États-Unis participent à diverses activités de conservation d'oiseaux de mer qui sont analogues à certains éléments de la mission de conservation de l'ACAP. Depuis les débuts de l'ACAP, les États-Unis ont participé à ses réunions en tant qu'observateur en raison de l'intérêt qu'ils portent à la conservation des oiseaux de mer et de leur statut d' « État de l'aire de répartition » au titre de l'ACAP. En 2007, le Président des États-Unis a annoncé qu'il encourageait les agences fédérales américaines à augmenter leur participation à l'ACAP. Suite à cette déclaration, le gouvernement des États-Unis a entamé une analyse juridique et politique de leur adhésion éventuelle à l'ACAP en tant que membre à part entière. Ces délibérations se poursuivent et, si elles sont couronnées de succès, les organismes d'exécution américains devront engager un processus officiel par lequel le Président soumettrait un plan de transfert de traité [treaty transmittal package] à la Commission des relations étrangères du Sénat des États-Unis pour consultation et consentement. En outre, si les organismes d'exécution estiment que des pouvoirs supplémentaires sont nécessaires pour se conformer en tout point aux exigences de l'Accord, une législation de mise en œuvre devrait être élaborée et adoptée à la fois par la Chambre des représentants et le Sénat des États-Unis. Personnes à contacter : Nicole LeBoeuf, NOAA Fisheries; Mila Plavsic, USFWS.

Capture accessoire dans les pêches à la palangre russes

Le Fonds mondial pour la nature [WWF] continue de s'intéresser aux mesures de réduction de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêches à la palangre de l'Extrême-Orient russe. Le WWF soutient les travaux du Dr. Youri B. Artyukhine, de l'Institut de géographie du Pacifique visant à développer la fabrication locale et la mise en œuvre générale de lignes de banderoles doubles dans les pêches à la palangre de l'Extrême-Orient russe. Le Dr Artyukhine a récemment achevé une analyse des opérations des flottilles de pêche à la palangre dans toutes les régions de l'Extrême-Orient russe de 2001 à 2005 en se fondant sur la base de données « Rybolovstvo ». Ces informations seront utilisées pour mettre à l'essai les lignes de banderoles dans d'autres sociétés de pêche et à cibler les gestionnaires et les entreprises de pêche par une campagne d'information. Cette analyse a également estimé la mortalité globale

d'oiseaux de mer résultant de la pêche à la palangre de fond dans les eaux voisines de Kamtchatka et évalué les informations relatives à la répartition d'espèces rares d'albatros dans les eaux de l'Extrême-Orient russe. Utilisant cette analyse, le Dr Artyukhine s'est adressé à des sociétés de pêche dans différents districts and dans la région de Kamtchatka en vue de mettre à l'essai des lignes de banderoles sur divers types de bateaux de pêche ciblant différentes espèces commerciales. AKROS, la plus grande société de pêche à la palangre de Russie, a commandé récemment les dernières fournitures nécessaires pour commencer la production de lignes de banderoles en Russie. Le Dr Artyukhine compte placer des lignes de banderoles à bord de sept des navires d'AKROS d'ici juin 2008, et sur d'autres navires d'ici la fin de 2008. Plusieurs organisations caritatives ont financé le projet de la WWF visant à réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêches à la palangre de Russie. Ce projet a été rendu possible par le financement et l'aimable assistance de l'université de Washington, de l'US Fish and Wildlife Service, de la North Pacific Longliners Association et de la NOAA.

La WWF a également passé contrat avec le Dr Artyukhine pour mener des travaux sur les oiseaux de mer de la réserve naturelle des îles Commander dans le cadre d'un nouvel accord de jumelage entre cette réserve naturelle et l'Alaska Maritime National Wildlife Refuge, qui assure l'assistance technique. Le Dr Artyukhine a conçu un programme de surveillance, de recherche et de protection des oiseaux de la réserve qui a été adopté par la direction de la réserve. Dans la ligne de cet effort, le Dr Artyukhine a lancé un programme de surveillance d'espèces indicatrices d'oiseaux de mer dans les îles Toporkov et Ariy Kamen et a construit une station d'observation ornithologique saisonnière dans l'île Ariy Kamen en mai 2007. Le Dr Artyukhine a rassemblé la première saison d'observations faites à cette station d'observation pendant l'été de 2007 à l'aide de méthodes identiques à celles utilisées par l'Alaska Maritime National Wildlife Refuge dans la vaste programme de surveillance des oiseaux de mer de la mer de Béring, et les résultats seront communiqués en même temps que des données sommaires provenant de sites de surveillance analogues situés ailleurs dans la mer de Béring et qui rejoindront ainsi la réserve naturelle des îles Commander dans le cadre du réseau de surveillance élargi.

Personnes à contacter : Bubba Cook, WWF et Vernon Byrd USFWS.

Réunion du Groupe de travail sur l'écologie des oiseaux de mer du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) [International Council for the Exploration of the Sea (ICES)] – Examen de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêches à la palangre de l'Union européenne (UE)

À la suite d'une demande de la Commission européenne, le Groupe de travail sur l'écologie des oiseaux de mer (GTEOM) [WGSE] du CIEM [ICES] s'est penché sur le problème de la capture incidente d'oiseaux de mer dans les pêches à la palangre des eaux de l'UE. Seize personnes venues de onze pays, y compris les États-Unis, ont assisté à la réunion du GTEOM [WGSE] en mars 2008. Bien qu'il n'y ait que peu de données pour indiquer l'ampleur véritable du problème de la capture accessoire, il existe suffisamment d'informations pour se rendre compte que la capture accessoire est un problème.

Le GTEOM [WGSE] était chargé de passer en revue les critères qui avaient été utilisés précédemment pour déterminer la nécessité d'un plan d'action destiné à atténuer la capture accessoire, d'examiner l'ampleur du problème dans les eaux de l'UE, et d'établir un ordre de priorité des mesures d'atténuation. Bien qu'il y ait peu de données pour indiquer jusqu'à quel point les populations d'oiseaux de mer de l'UE (et dans des zones particulières du CIEM [ICES], ainsi que dans d'autres mers) sont touchées par la mortalité dans les pêches à la palangre, les informations disponibles indiquent qu'il y a un problème chronique. Il semble que le problème est particulièrement grave dans la Méditerranée. C'est donc à juste titre que le GTEOM [WGSE] recommande que l'UE formule un plan d'action destiné à réduire la capture accessoire. Ce plan serait conçu sur le modèle du PAI-Oiseaux de mer [IPOA-Seabirds] de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO].

La capture accessoire et la mort d'oiseaux de mer ne se produisent pas seulement dans les pêches à la palangre ; elles ont été observées dans tous les types de pêche commerciale, notamment au filet maillant et au filet dérivant. Un bref aperçu de ce problème a été présenté en vue de son examen par le GTEOM [WGSE] à une date ultérieure.

En mai 2008, les États-Unis ont également participé à un examen du rapport du GTEOM [WGSE] du CIEM [ICES], au cours duquel un projet de notification de la Commission européenne concernant l'élaboration d'un Plan d'action-Oiseaux de mer communautaire a été rédigé. On pourra consulter le rapport 2008 du GTEOM [WGSE] en ligne, à la page <http://www.ices.dk/iceswork/wgdetailacfm.asp?wg=WGSE>

Mesures prises pour combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) [IUU]	Référence au Plan d'action	Référence au programme de travail du Comité consultatif	Référence à l'Accord
	3.2 4	6	

Décrivez les efforts déployés et les obstacles rencontrés dans la lutte contre les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) [IUU] qui ont une incidence directe sur la protection des espèces inscrites à l'Annexe 1, en raison de préjudices directs ou indirects causés par ces activités de pêche.

La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) [IUU] suscite de plus en plus d'attention en raison de ses effets négatifs sur les stocks de poissons cibles, leurs habitats, le marché du poisson et les espèces capturées accessoirement, ainsi que la concurrence avec la pêche légale. Les États-Unis ont pris une part active à la négociation des modalités de Plan d'action international de la FAO contre la pêche INDNR [IPOA-IUU] qui a été finalisé en 2001 et, dans la suite logique de ce plan, les États-Unis ont mis au point et rendu public leur Plan d'action national (PAN) [NPOA] en juin 2004. Selon le PAN américain, la pêche INDNR [IUU] est toute activité de pêche qui ne respecte pas les lois et règlements nationaux et/ou internationaux applicables, y compris les activités qui n'ont pas été rapportées ou qui ont été rapportées inexactement.

Remise en vigueur de la loi Magnuson-Stevens

La loi Magnuson-Stevens sur la conservation et la gestion des pêches (loi de Magnuson-Stevens), récemment remise en vigueur en 2007, confère des pouvoirs accrus pour combattre la pêche INDNR [IUU]. La loi Magnuson-Stevens demande aux États-Unis d'agir multilatéralement, par le biais de diverses tribunes, comme les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) [RFMOs], pour combattre la pêche INDNR [IUU]. Aux termes de la loi Magnuson-Stevens, le Secrétariat doit soumettre un rapport biennal au Congrès dans lequel sont énumérés les pays désignés par les États-Unis comme ayant des navires qui pratiquent la pêche INDNR [IUU]. La loi Magnuson-Stevens prescrit également l'élaboration de procédures pour certifier si ces pays prennent les mesures correctives nécessaires, et demande aux États-Unis de collaborer avec les pays énumérés en vue de combattre la pêche INDNR [IUU]. En outre, la loi Magnuson-Stevens demande aux États-Unis : d'encourager l'observation, le contrôle et la surveillance en haute mer et dans les pêches des ORGP [RFMOs] ; d'améliorer l'efficacité des ORGP [RFMOs] en adoptant les listes de navires pratiquant la pêche INDNR [IUU], des contrôles portuaires plus rigoureux et des mesures liées au marché ; et de renforcer les capacités dans d'autres pays afin d'assurer des pêches durables et l'application de la réglementation. Comme prescrit par la loi Magnuson-Stevens, le Service national des pêches en mer [NMFS] de la NOAA a publié une définition de la pêche INDNR [IUU] dans le Federal Register [Journal des règlements fédéraux]. En outre, le processus législatif destiné à élaborer des procédures d'identification et de certification a été engagé, et plusieurs réunions publiques se sont tenues au cours de 2007.

La plupart des pêches hauturières du monde sont gérées par des ORGP [RFMOs], notamment la presque totalité des espèces de thon et des espèces apparentées au thon, et la gestion internationale des autres stocks ne cesse de s'élargir. Les États-Unis sont un membre actif de plusieurs ORGP [RFMOs] et œuvrent pour faire face à la pêche INDNR [IUU] par le biais de ces organisations. En tant que l'un des marchés de poissons et fruits de mer les plus importants du monde, les États-Unis participent pleinement aux programmes de surveillance commerciale de plusieurs ORGP [RFMOs]. Afin d'améliorer l'efficacité de ces programmes à exclure les poissons et fruits de mer pris par des navires pratiquant la pêche INDNR [IUU], le NMFS participe à l'International Trade Data System [Système international de traitement des données commerciales], exigé par la loi américaine sur les ports sûrs [US Safe Ports Act]. En outre, le NMFS joue un rôle actif dans les efforts déployés par les États-Unis auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) [WTO] et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) [OECD] pour éliminer les subventions aux pêches qui contribuent à la surexploitation des stocks de poissons et à la pêche INDNR [IUU].

En 2007 et 2008, l'Office for Law Enforcement (OLE) [Bureau d'application de la loi] de la NOAA a procédé régulièrement des enquêtes internationales liées aux efforts visant à interdire et à mettre fin à des opérations commerciales multinationales peu scrupuleuses. Ces efforts ont abouti à l'interdiction d'importer des produits marins récoltés et traités illégalement et impliqués dans un trafic d'envergure mondiale. Au cours de ces dernières années, l'OLE a pu identifier, poursuivre en justice et mettre fin à un certain nombre d'opérations de pêche INDNR [IUU] d'une valeur de plusieurs millions de dollars. Ces procédures ont abouti à l'élimination d'activités qui ont causé ou qui causent un tort énorme aux ressources marines du monde entier.

Les États-Unis se sont joints à d'autres pays pour établir le réseau international MCS [Monitoring, Control and Surveillance] (Suivi, contrôle et surveillance), qui opère à un niveau multilatéral pour échanger des informations sur les pêches et l'application des règlements, y compris les informations concernant la pêche INDNR [IUU]. Dans son projet sur la pêche INDNR [IUU], la High Seas Task Force a recommandé une amélioration du réseau MCS comme mesure prioritaire. À la suite de cette recommandation, la NOAA a donné l'exemple en améliorant le réseau, notamment en jouant le rôle de président du réseau MCS. La NOAA coopère avec d'autres organisations des États-Unis pour prendre part à une application coordonnée des règlements et à des enquêtes sur la pêche INDNR [IUU] avec des organismes étrangers d'application des règlements, notamment les patrouilles maritimes et aériennes de la garde côtière des États-Unis dans l'océan Pacifique Nord pour détecter les grandes pêches hauturières illicites au filet dérivant. Les États-Unis œuvrent également à améliorer les capacités MCS dans les pays en développement.

Aux termes de la loi Nicholson, les navires étrangers ne sont pas autorisés à mener des opérations de pêche dirigée dans la ZEE des États-Unis et ne peuvent pas décharger leurs prises dans les ports des États-Unis¹. En outre, la loi Lacey est un outil très efficace pour réduire l'accès des ports et des marchés américains aux poissons et fruits de mer des pêches INDNR [IUU] provenant du marché international. Les États-Unis œuvrent également pour combattre la pêche INDNR [IUU] en participant à une consultation technique de la FAO ayant pour but de négocier un accord mondial contraignant sur les mesures locales concernant les ports de façon à refuser l'accès des produits de la pêche INDNR [IUU] aux ports et, dès lors, aux marchés américains. D'autre part, un nombre croissant d'ORGP [RFMOs] a adopté les listes de navires pratiquant la pêche INDNR [IUU] et demande aux pays membres de refuser l'accès des ports et des services aux navires figurant sur ces listes. Certaines de ces listes ne comprennent que les navires de pêche tandis que d'autres comprennent également les navires de transport. Le NMFS est en train de concevoir un système qui nous permettra de nous

¹ Excepté les Samoa américaines et Guam. Le poisson et les produits de poisson peuvent également être introduits aux États-Unis aux termes de l'US-Canada Pacific Albacore Treaty [Traité des États-Unis et du Canada sur le germon ou thon blanc]

acquitter de nos obligations d'appliquer ces mesures des ORGP [RFMOs]. La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction [CITES] fournit un autre outil potentiel pour combattre la pêche INDNR [IUU]. Les États-Unis ont joué un rôle de premier plan dans l'action en faveur d'une coopération plus étroite entre la FAO et CITES destinée à promouvoir les mesures complémentaires entre les deux organisations. Par ailleurs, le Congrès a inclus les langues dans son projet de loi de finances [appropriations bill] de 2008 qui autorise le Secrétariat à élaborer une liste des navires pratiquant la pêche INDNR [IUU] et à prendre des mesures. Les langues fournissent une plus grande souplesse à la NOAA dans sa lutte contre la pêche INDNR [IUU], surtout en ce qui concerne les ORGP [RFMOs] auxquelles les États-Unis ne sont pas partie.

Toutes ces activités contribuent à l'élimination de la pêche INDNR [IUU], ce qui aura, directement ou indirectement, un effet bénéfique sur la situation de conservation des albatros et des pétrels.

Mesures visant à réduire au minimum le déversement de polluants et de débris marins (avec renvois à la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires [MARPOL])	Référence au Plan d'action	Référence au programme de travail du Comité consultatif	Référence à l'Accord
	2.3.1 b), 3.3		

Décrivez les activités directement liées à la réduction au minimum des polluants et des débris marins (y compris ceux qui proviennent des pêches) à l'intérieur ou dans le voisinage des zones importantes pour les espèces inscrites à l'Annexe 1. Comment ces activités contribuent-elles à la conservation des espèces inscrites à l'Annexe 1 ?

Mesures visant à réduire au minimum la perturbation des habitats marins et terrestres	Référence au Plan d'action	Référence au programme de travail du Comité consultatif	Référence à l'Accord
	3.4		

Décrivez les mesures prises pour réduire au minimum la perturbation des habitats marins et terrestres qui portent directement sur les espèces inscrites à l'Annexe 1. Donnez des détails dignes d'être notés sur l'exécution de ces mesures.

4. Recherche et surveillance

Programmes de recherche en cours concernant la conservation des albatros et des pétrels	Référence au Plan d'action	Référence au programme de travail du Comité consultatif	Référence à l'Accord
	4.1		

Donnez un résumé d'autres activités de recherche et de résultats dignes d'être notés ou susceptibles d'intéresser plus particulièrement d'autres Parties, États de l'aire de répartition ou participants à l'Accord. Ce résumé peut inclure des résultats importants, le recensement d'importantes lacunes informationnelles ou des résultats dignes d'être notés concernant des espèces partagées.

Suivi des populations d'albatros de Laysan et à pieds noirs

L'USFWS a poursuivi ses comptages annuels d'oiseaux reproducteurs (nids actifs) sur ses sites de suivi à long terme. Ces comptages sont réalisés au moyen de techniques normalisées depuis

1980 dans les îles French Frigate Shoals, depuis 1991 dans l'atoll de Midway, et depuis 1992 dans l'île Laysan. Cet effort représente environ 93 % de la population reproductrice globale des albatros de Laysan et environ 76 % de celle des albatros à pieds noirs. En 2005, en collaboration avec l'U.S. Geological Survey [Service géologique américain], l'USFWS a lancé un nouveau programme de suivi démographique à long terme dans les îles Hawaii qui repose sur le marquage et la recapture d'oiseaux bagués. Ce programme de suivi permettra d'estimer le nombre de survivants adultes, le succès de reproduction et la proportion de la population adulte qui saute la reproduction chaque année. En outre, le sexe d'un échantillon des oiseaux suivis sera déterminé au moyen de techniques génétiques, en vue d'établir les taux de survie des deux sexes. On procède à la collecte de données sur le terrain sur les trois sites de suivi à long terme : atoll de Midway, île Laysan et French Frigate Shoals. Ces sites sont situés trois les trois à l'intérieur du Papahānaumokuākea Marine National Monument, de création récente, qui est actuellement la deuxième zone marine protégée (en importance) du monde. Ce nouveau programme de suivi complète les comptages et estimations des populations nidificatrices. Personnes à contacter : Beth Flint, John Klavitter, Maura Naughton, USFWS.

Projet de repérage par satellite des albatros à pieds noirs et de Laysan

Le suivi à distance d'albatros adultes et d'oisillons dans le cadre du programme Tagging of Pacific Pelagics (TOPP) se poursuivra en 2008. Au total, 54 déploiements ont été effectués sur des adultes de ces deux espèces dans les îles Tern et French Frigate Shoals. C'était, pour le programme TOPP, la sixième saison consécutive de suivi des adultes dans l'île Tern. Ces déploiements ont eu recours à des émetteurs de satellite ainsi qu'à des marqueurs GPS et de géolocalisation traditionnels. En outre, TOPP a collaboré avec l'USFWS pour déployer 30 marqueurs traditionnels dans la réserve faunique de l'atoll de Midway. Ces marqueurs ont été déployés pour étudier les mouvements tout au long de l'année dans l'atoll de Midway. On a procédé à des déploiements analogues dans l'île Tern (30 marqueurs), dans l'île Guadalupe (Mexique) (15 marqueurs), et des déploiements sont prévus dans les principales colonies des îles Hawaii. D'autres déploiements sur des oisillons d'albatros de Laysan et à pieds noirs continueront sur 9-10 individus au moyen du repérage par satellite dans la réserve faunique de l'atoll de Midway.

Personne à contacter : Dr. Scott A. Shaffer, University of California, Santa Cruz.

Puffin à pieds roses

Au cours de l'année écoulée, Juan Fernandez Islands Conservancy et Oikonos ont poursuivi leurs recherches continues à long terme et leur programme de suivi du puffin à pieds roses (*Puffinus creatopus*), en portant principalement leur attention sur les effets des mammifères non indigènes sur les populations reproductrices, les interactions potentielles avec les pêches et les points névralgiques [hotspots] de leur aire d'hivernage. Peter Hodum, membre d'Oikonos, a participé à la rédaction du plan de conservation national du Chili pour cette espèce, et a établi une collaboration avec le bureau régional de la Corporacion Nacional Forestal qui surveille l'île Mocha, important site de reproduction de l'espèce. Cette collaboration sera axée sur la détermination de la situation et de la taille de la population reproductrice de l'île Mocha, et des menaces qui pèsent sur elle. En outre, les programmes locaux de conservation et d'information se poursuivront dans les îles Juan Fernandez comme aux États-Unis et incluront l'élaboration d'une page Web sur l'espèce (disponible fin avril 2008).

Personne à contacter : Peter Hodum, Oikonos.

Dépistage de la grippe aviaire chez les oiseaux de mer des Caraïbes

En 2008, les chercheurs se proposent d'échantillonner des oiseaux de mer en vue de dépister la grippe aviaire (GA) dans les colonies reproductrices des Bahamas. Les espèces comprises dans cet échantillonnage pourraient être très diverses et être présentes dans les eaux côtières des États-Unis pendant au moins une partie du cycle annuel. La GA est souvent observée chez les oiseaux aquatiques, en particulier les oiseaux d'eau et les oiseaux de rivage, mais son taux d'incidence chez les oiseaux de mer est moins bien connu. On considère les mouettes et les sternes comme un réservoir de GA faiblement pathogénique, et on a souvent fait observer que

les oiseaux de mer en général méritaient une surveillance supplémentaire au titre de la GA. Les espèces qui passent d'une île à l'autre ou d'un pays à l'autre présentent un intérêt particulier en ce qui concerne le dépistage de la GA. Olsen et al. (2006, *Science*) ont étudié la fréquence de la GA chez tous les ordres d'oiseaux pour lesquels au moins 500 échantillons furent testés. Ils signalent des échantillons contrôlés positifs pour la GA chez de nombreux taxons, notamment les puffins. Les Bahamas sont une région importante pour le dépistage de la GA à cause de leur proximité des États-Unis continentaux. Les oiseaux de mer qui s'y reproduisent traversent le Bassin des Caraïbes, le Golfe de Mexico, le Golfe de l'Atlantique Sud et le bord occidental du Gulf Stream. Les oiseaux de mer préreproducteurs ou hiverniers en provenance de l'Atlantique Est et Nord, de la Méditerranée, de l'Afrique et de l'Amérique du Sud fréquentent certaines des aires de recherche alimentaire fréquentées par les oiseaux de mer des Caraïbes. Il existe par conséquent de nombreuses possibilités de chevauchement des oiseaux de mer à l'échelle hémisphérique et les reproducteurs des Caraïbes présentent l'occasion de capturer une partie de ce chevauchement. Des géolocalisateurs seront également mis en place pour permettre de suivre les déplacements d'oiseaux de mer individuels au cours du cycle annuel et, en même temps, d'évaluer la fréquence de la présence de ces oiseaux de mer dans les eaux côtières des États-Unis.

Personnes à contacter : Patrick Jodice, USGS, South Carolina Cooperative Fish and Wildlife Research Unit, Clemson University, Clemson, SC et Dr. Jennifer M. Arnold, Pennsylvania State University.

Étude comparative des transects en ligne et échantillonnage à distance par transects en bande

Ces derniers temps, le nombre des partisans de l'utilisation de transects en ligne et de l'échantillonnage à distance pour mesurer l'abondance d'animaux a augmenté à la suite de la publication de plusieurs livres de Steve Buckland et de ses collègues. Les chercheurs qui étudient les oiseaux de mer en mer hésitent toutefois à abandonner les transects en bande en faveur des transects en ligne en raison du fait qu'il est difficile d'appliquer les transects en ligne aux oiseaux de mer en mer. La raison principale invoquée est que les oiseaux de mer sont trop nombreux et en mouvement et que, de ce fait, toute augmentation de précision éventuelle due aux transects en ligne est contre-balançée par les oiseaux « perdus » qui ne sont pas enregistrés par les observateurs trop occupés à mesurer la distance et l'angle des oiseaux aperçus.

Il était difficile de mettre fin à la controverse parce que les deux techniques n'avaient jamais été comparées par juxtaposition. Pour résoudre ce problème, des étudiants diplômés du College of Staten Island et l'organisation Audubon du Massachusetts ont recueilli des données sur l'abondance des oiseaux de mer à bord du ferry de Nantucket en janvier et en mars 2008 en utilisant en parallèle les techniques des transects en ligne et des transects en bande. Ces données ont été réunies par deux groupes séparés qui ne communiquaient pas entre eux.

Une analyse préliminaire a montré une légère différence (13 %) dans les estimations de l'abondance entre les deux techniques. Étant donné que la méthode des transects en bande donne plus de temps pour consigner des détails supplémentaires sur les oiseaux, comme les catégories d'âge et le comportement, notre analyse ne justifie pas l'adoption des transects en ligne pour les recensements d'oiseaux de mer en mer.

Personne à contacter : Richard Veit, CSI/SUNY

Recensements en mer dans l'Atlantique

En août 2007, le Northeast Fishery Science Center a procédé à un recensement embarqué par transect en ligne des cétacés et des oiseaux de mer dans le golfe du Maine (eaux américaines et canadiennes). En outre, profitant de diverses croisières de recherche organisées pendant toutes les périodes de l'année en 2007 et 2008, un ou deux observateurs d'oiseaux de mer ont procédé à des recensements par observation sur le plateau continental de l'Atlantique, entre la Caroline du Nord et le Maine, l'objectif principal de ces croisières étant lié à des évaluations de poisson. Personne à contacter : Debi Palka, NOAA Fisheries.

Recensements d'oiseaux échoués sur les côtes

La Coastal Observation and Seabird Survey Team (COASST) est un projet scientifique public dans lequel des volontaires possédant la formation requise collectent chaque mois des données sur les oiseaux marins échoués sur plus de 250 sites normalisés dans tout le Nord-Ouest du Pacifique et en Alaska. Au cours de l'année dernière, les volontaires de la COASST ont procédé à plus de 2300 recensements, parcouru plus de 10 000 kilomètres à pied en plus de 5 000 heures et trouvé plus de 1900 carcasses de 79 espèces différentes, y compris plus de 254 albatros et pétrels de sept espèces différentes.

Personne à contacter : Jane Dolliver, University of Washington.

Programmes d'observateurs pour surveiller la capture accessoire d'albatros et de pétrels	Référence au Plan d'action	Référence au programme de travail du Comité consultatif	Référence à l'Accord
	4.2	5.1	

Décrivez les mesures prises pour surveiller la capture accessoire d'oiseaux de mer par les pêches, en précisant tout particulièrement les techniques, technologies ou autres aspects de cette surveillance, qui pourraient intéresser et/ou être utiles à d'autres Parties, États de l'aire de répartition ou participants à l'Accord.

Manuel sur les oiseaux de mer à l'usage des observateurs – Atlantique au large de l'Amérique du Sud

En 2007, l'American Bird Conservancy (ABC) et la Fundación Vida Silvestre Argentina ont produit un manuel à l'usage des observateurs sur les navires de pêche de l'Atlantique au large de l'Amérique du Sud. Ce guide, rédigé par un observateur du programme national d'observateurs de l'Argentine, contient plus de 100 photos d'oiseaux prises sur des navires de pêche.

Personne à contacter : Jessica Hardesty, ABC.

Rapport des pêches de la NOAA sur la capture accessoire nationale

Le National Bycatch Report résume les estimations régionales et nationales : (1) des rejets de poissons en mer, et (2) de la capture accessoire d'espèces protégées (par ex., mammifères marins, tortues marines, et autres ressources marines vivantes en voie de disparition ou menacées d'extinction) dans toutes les pêches commerciales des États-Unis qui sont gérées au niveau fédéral ou qui ont des programmes fédéraux de collecte de données. Le rapport donne également un aperçu des mesures prises pour améliorer la collecte de données et les estimations, et pour élaborer des estimations pour d'autres pêches nationales dans les futures versions du rapport. Les activités de 2007 rapportées dans le National Bycatch Report comprenaient, entre autres, l'élaboration d'un système d'évaluation par score pour classer les pêches en fonction de la qualité des données et des méthodes d'estimation disponibles pour estimer la capture accessoire de poissons, de mammifères marins et d'espèces inscrites à l'Endangered Species Act (ESA) [lois sur les espèces menacées d'extinction], l'identification des principales espèces régionales (espèces, stocks, ou populations confrontées à un problème de capture accessoire), et l'élaboration de plans d'amélioration des estimations de la capture accessoire destiné à élaborer des recommandations spécifiques pour améliorer la collecte de données et les estimations de la capture accessoire dans un sous-ensemble de pêches régionales. La publication du rapport est prévue pour l'automne 2008.

Personne à contacter : Samantha Brooke, NOAA Fisheries.

Atlantique du Nord-Ouest

En 2007, le Northeast Fishery Observer Program a procédé à des observations sur environ 3600 jours de mer dans différentes pêches (y compris au filet maillant, au chalut, à la drague,

etc.) et il prévu de procéder à des observations sur environ 4000 jours de mer en 2008 (<http://www.nefsc.noaa.gov/femad/fishsamp/fsb/>). En outre, on s'est efforcé de maximiser la qualité et l'exhaustivité des données collectées par les observateurs en utilisant les données sur les pêches provenant de sources commerciales et des navires.

En 2007/08, des analyses statistiques sont en cours pour documenter le niveau de mortalité incidente des plongeurs (ou huarts) [loons] dans les filets maillants, dans les eaux américaines du Nord-Ouest de l'Atlantique. En outre, il est prévu d'estimer la capture accessoire de plongeurs catmarins (huarts à gorge rousse), de puffins majeurs [greater shearwaters] et d'autres espèces dans les pêches au filet maillant et au chalut de fond dans les eaux américaines du Nord-Ouest de l'Atlantique.

Personne à contacter : Debi Palka, NOAA Fisheries.

5. Information et sensibilisation du public

Diffusion d'informations / formation des « publics utilisateurs », par ex., scientifiques, marins pêcheurs, organismes de conservation, décideurs	Référence au Plan d'action	Référence au programme de travail du Comité consultatif	Référence à l'Accord
	6.1		

Décrivez sommairement les mesures prises pour diffuser les renseignements/la formation des « publics d'utilisateurs ». Ces matériels se sont-ils avérés efficaces pour servir les objectifs de l'Accord ?

Les pêches de la NOAA affichent des informations et des liens sur la conservation des oiseaux de mer et les problèmes liés aux pêches à la page Web

<http://fakr.noaa.gov/protectedresources/seabirds/national.htm>

L'USFWS affiche des informations et des liens sur la conservation et la gestion des oiseaux de mer à la page Web

<http://alaska.fws.gov/mbsp/mbm/seabirds/seabirds.htm>

http://www.fws.gov/pacific/migratorybirds/Seabird_Conservation_Plan_pdf.htm

L'USFWS, l'US Geological Survey et d'autres partenaires fournissent des informations sur la planification de la conservation des oiseaux de mer et d'autres actions à la page Web

<http://www.waterbirdconservation.org/> .

L'American Bird Conservancy (ABC) a joué un rôle actif dans la diffusion d'informations (6.1), en particulier aux marins pêcheurs, organismes de conservation et décideurs. L'ABC a produit une fiche d'informations [fact sheet] sur l'ACAP qu'elle a distribuée à des réunions des instances exécutives et législatives du gouvernement des États-Unis, ainsi qu'à d'autres parties intéressées. Nous avons recommandé vivement au président Bush et à la *First Lady* américaine de soutenir l'ACAP, et le président de l'ABC accompagnait le président Bush lorsque celui-ci a exhorté les États-Unis à augmenter leur implication dans le traité. Nous avons également œuvré pour faire accepter l'ACAP par les marins pêcheurs, par le biais d'organismes commerciaux, de conseils et d'associations de pêche.

Personne à contacter : Jessica Hardesty, ABC.

L'année dernière, la Coastal Observation and Seabird Survey Team (COASST) a géré une collecte de données et déployé des volontaires sur plus de 125 plages COASST du Nord-Ouest du Pacifique et de l'Alaska, publié les résultats dans les COASST Reports 06-07 et les a distribués à plus de 600 volontaires, gestionnaires de ressources, organisations environnementales et bureaux tribaux, et soumis et publié un article scientifique : Parrish, J.K., Bond, N., Nevins, H., Mantua, N., Loeffel, R., Peterson, W.T., Harvey, J.T. 2007. *Beached birds and physical forcing in the California Current System. Marine Ecology Progress Series* 352: 275-288. La COASST a également lancé, pour les volontaires COASST, le personnel d'agence et les particuliers un site Web interactif amélioré, doté de capacité d'interrogation de données liées aux espèces et aux sites : <http://www.coasst.org>. Personne à contacter : Jane Dolliver, University of Washington.

Diffusion d'informations au grand public	Référence au Plan d'action	Référence au programme de travail du Comité consultatif	Référence à l'Accord
	6.2		

Décrivez sommairement les activités entreprises pour diffuser des renseignements au grand public concernant les oiseaux de mer et la conservation des oiseaux de mer. Ces activités ont-

elles augmenté la sensibilisation du public à ces questions et en quoi ceci a-t-il contribué globalement à vos efforts de conservation des oiseaux de mer ?

Voir plus haut.

La *National Fish and Wildlife Foundation, USFWS*, et ses partenaires soutiennent la Journée internationale des oiseaux migrateurs, qui sensibilise le public, en particulier les enfants d'âge scolaire, à la conservation des oiseaux, notamment les oiseaux de mer :

<http://www.birdday.org/>

L'American Bird Conservancy (ABC) s'est employée à mettre en œuvre les décisions de la RdP2 [MoP2] destinées à faire face aux menaces qui pèsent sur l'albatros des Galapagos par le biais du programme de travail du Comité consultatif, et d'apporter son soutien au renforcement des capacités de l'Équateur et du Pérou. L'année dernière, l'ABC a commencé une série de bandes destinées à l'information des marins pêcheurs (au Pérou, avec Pro Delphinus), a mis en chantier la toute première évaluation des interactions entre les oiseaux de mer et les pêches dans le Sud de l'Équateur (avec *Equilibrio Azul*), et soutient une expérience de gestion de la végétation dans les zones de reproduction de l'albatros des Galapagos (avec la Fondation Charles Darwin et le Ministerio de Ambiente [ministère de l'environnement] équatorien). L'ABC tient beaucoup à poursuivre et à élargir ses efforts pour mettre fin au déclin de l'albatros des Galapagos et assurer sa survie.

Personne à contacter : Jessica Hardesty, ABC.

6. Mise en œuvre

Résumé de l'état d'avancement de la mise en œuvre de décisions prises à des réunions antérieures des Parties	Référence au Plan d'action	Référence au programme de travail du Comité consultatif	Référence à l'Accord

Résumez les progrès réalisés dans la mise en œuvre de décisions particulières prises à des réunions antérieures des Parties, outre ceux qui ont été exposés sommairement dans le Plan d'action. Comment ces mesures ont-elles été intégrées dans les efforts de conservation des oiseaux de mer de plus grande envergure ?

Remerciements

Je tiens à remercier tous les scientifiques, administrateurs et autres personnes impliquées dans ces recherches sur les oiseaux de mer, ainsi que les nombreux contributeurs à cet exposé sommaire : Joanna Alfaro (Pro Delphinus), Jennifer Arnold (Pennsylvania State University), Greg Balogh (USFWS), Poppy Benson (USFWS), Kimberly Blankenkemper (NOAA Fisheries), Samantha Brooke (NOAA Fisheries), Vernon Byrd (USFWS), Bubba Cook (World Wildlife Fund), Kim Dietrich (Washington Sea Grant Program), Jane Dolliver (University of Washington), Ann Edwards (NOAA Fisheries), Shannon Fitzgerald (NOAA Fisheries), Beth Flint (USFWS), Eric Gilman (IUCN), Jessica Hardesty (American Bird Conservancy), Peter Hodum (Oikonos), Patrick Jodice (Clemson University), Kate Litle (University of Washington COASST), John Klavitter (USFWS), Nicole Le Boeuf (NOAA Fisheries), Terra Lederhouse (NOAA Fisheries), Jeffrey Mangel (Pro Delphinus), Ed Melvin (Washington Sea Grant Program), Richard Merrick (NOAA Fisheries), Maura Naughton (USFWS), Kiyooki Ozaki (Yamashina Institute of Ornithology, Japan), Debi Palka (NOAA Fisheries), Mila Plavsic (USFWS), Marc Romano (USFWS), Scott Shaffer (University of California at Santa Cruz), Melanie Steinkamp (USFWS), Rob Suryan

(Oregon State University), Chris Swenson (USFWS), Lewis VanFossen (NMFS/PIRO), Richard Veit (CSI/CUNY), Stephani Zador (NOAA Fisheries).